

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MARDI 19 MAI 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -

---

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 04 mai 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15
<b>Présents :</b>	Théodore BONNET-GAMARD, Françoise LUMINAIS, Stéphane BALAS, Christelle VINCENT, Chloé PICARD, Marie-Paule BALICCO, Guillaume SPINELLI, Fériel BONNET-MACHOT, Chantal VIVIER, Florence BOULLEN, Charlène GASSETTE, Florence LOBEY, Isabelle MASSUCCO		
<b>Excusés :</b>	Julia TETU, Aline PROUVOST,		
<b>Absents :</b>	Néant		
<b>Pouvoirs :</b>	Aline PROUVOST donne pouvoir à Isabelle MASSUCCO ; Julia TETU donne pouvoir à Chloé PICARD;		

**DÉLIBÉRATION N° 20/2026-05-19 :**

**Election des membres de la commission permanente des aides facultatives**

**Vu** les articles R. 123-19 à R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles concernant la commission permanente au sein du conseil d'administration ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

**Vu** la délibération N° 19/2026-05-26 portant création de la commission permanente des aides facultatives au sein du Conseil d'Administration ;

**Considérant** que cette commission est composée du Vice-Président qui assure la Présidence de cette dernière, et de 6 (six) administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal ;

**Considérant** que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Entendu l'exposé du Président ;

*Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder aux désignations à main levée.*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de désigner Stéphane BALAS, Christelle VINCENT, Marie-Paule BALICCO, Fériel BONNET-MACHOT, Chantal VIVIER, Florence BOULLEN, membres de la commission permanente des aides facultatives.
  
- **PRÉCISE** que la commission permanente des aides facultatives est composée comme suit :

<b>Présidente de la commission : Françoise LUMINAIS (Vice-Présidente du CCAS)</b>	
Fériel BONNET-MACHOT (Membre nommé)	Stéphane BALAS (Membre élu)
Chantal VIVIER (Membre nommé)	Christelle VINCENT (Membre élu)
Florence BOULLEN (Membre nommé)	Marie-Paule BALICCO (Membre élu)

**RÉPARTITION DES VOIX : 15 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE**

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Saint-Martin d'Uriage, le 19/05/2026

Le Président du CCAS,

**Théodore BONNET-GAMARD**